

Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2019

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Compte tenu de la spécificité des activités EPC (Engineering Procurement, Construction : conception, achats, construction), VERGNET est particulièrement sensible à la signature et à la mise en œuvre effective d'un petit nombre de contrats d'une valeur unitaire importante relativement à la taille actuelle du Groupe.

Comme en 2018, l'activité du premier semestre 2019 reste à un niveau faible marqué par un démarrage des contrats signés (Antigua, Nouvelle Calédonie) reporté de quelques mois pour des raisons indépendantes de la volonté et du travail du Groupe :

– S'agissant d'Antigua, les quinze éoliennes construites par VERGNET sont sur place et attendent la fin des procédures permettant leur installation.

– Pour ce qui est de la Nouvelle Calédonie, le contexte de campagne électorale pour les élections du 12 mai 2019, puis les délais de constitution du gouvernement (juillet 2019) ont retardé l'agrément du prix de l'électricité fournie par le client exploitant les éoliennes, le groupe ENGIE.

Les causes de ces retards de mise en œuvre devraient être levées dans les prochains mois.

Le contrat de maintenance d'Ashegoda en Ethiopie, qui a donné lieu à une reconnaissance de chiffre d'affaires de 2,8 M€ en 2018, et de 1,3 M€ sur le premier semestre 2019, est à échéance depuis le 30 juin 2019. Les discussions se poursuivent avec notre client EEP au niveau des directions générales des deux groupes sur l'avenir de la collaboration.

Sur le plan bilanciel, les premiers mois de 2019 ont vu la complète conversion en capital des obligations convertibles courtes émises en 2018 (1,9 M€), augmentant d'autant le capital de la Société VERGNET SA, et ramenant les dettes financières à un montant très faible (144 k€ au 30/06/2019).

Enfin, l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 a approuvé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, au profit de l'ensemble du personnel de VERGNET SA. Les attributions ont été faites à chaque collaborateur en septembre 2019.

Un carnet de commandes et des prospects très actifs :

Fort de son bilan totalement assaini, de son résultat positif de 2018, de la compétence et de la motivation de son personnel, VERGNET est résolument passé à l'offensive en 2019. Le Groupe dispose d'un carnet de commandes étoffé à hauteur de 33 M€. Outre les contrats Antigua et Nouvelle Calédonie, des travaux complémentaires ont été commandés au Tchad pour faire face à une demande en énergie en constante augmentation. Par ailleurs, la responsabilisation des sept filiales locales de VERGNET dans la recherche de chiffre d'affaires de proximité devrait permettre un accroissement progressif de leur activité qui est déjà rentable.

Le Groupe poursuit par ailleurs, de manière très active la gestion des principaux contentieux antérieurs à la reprise de l'Entreprise.

Enfin, malgré les retards d'engagements de contrats, VERGNET a conservé une trésorerie positive tout au long du premier semestre 2019, et cela sans appel à des concours extérieurs.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Sur le contrat Prony 1 et 2, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a publié fin août 2019 un arrêté approuvant le prix de l'électricité de notre client ENGIE pour ce projet. Ceci devrait permettre un redémarrage du contrat vers la fin de l'année.

Sur Antigua, le Groupe VERGNET a tout récemment reçu une « notice to proceed » du client déterminant les sites sur lesquels les éoliennes construites et expédiées par VERGNET, il y a déjà plusieurs mois, devraient être installées.

Après finalisation d'études sur ces sites, ce contrat devrait donc reprendre en 2020 avec l'installation des éoliennes.

S'agissant des travaux supplémentaires pour le Tchad, le Groupe a reçu un avis de paiement pour 1 000 000 €, après les 4,7 M€ d'acomptes déjà reçus.

Notre filiale VERGNET PACIFIC a signé le premier contrat local visant une installation solaire photovoltaïque en toiture d'immeubles à Nouméa. Cette installation devrait être suivie d'autres avec le même donneur d'ordre.

Par ailleurs, le travail sur les contentieux a permis d'enregistrer deux premières décisions positives sur l'un des dossiers (Hydro Construction).

Enfin, nous avons reçu de BPI Assurance Export un accord sur un montant de garantie de près de 1,5 M€. La réouverture de BPI Assurance Export pour la couverture en garantie des projets poursuivis par VERGNET est un élément important pour la restauration des relations avec les banques.